

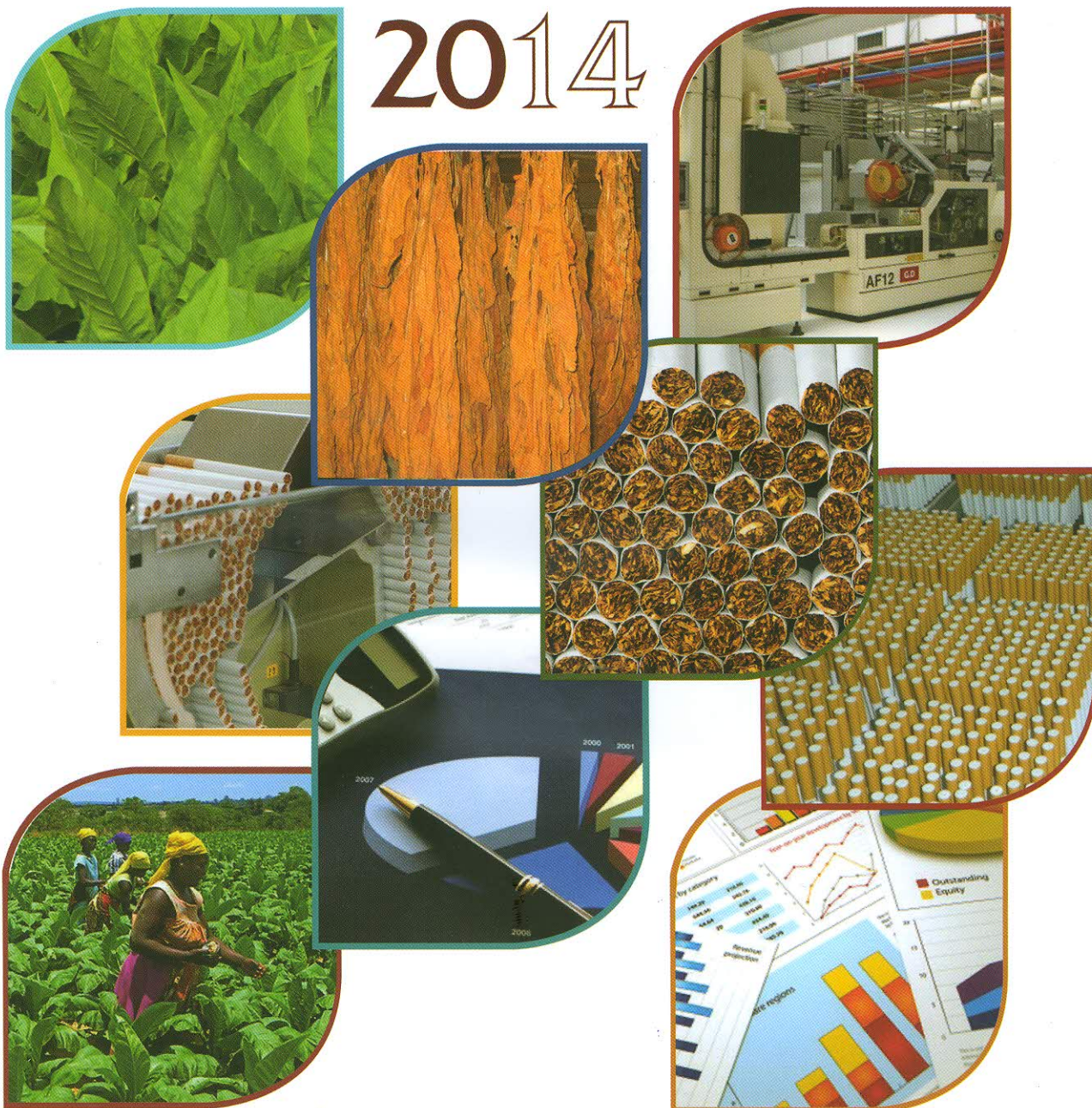
SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs



RAPPORT ANNUEL

2014



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
10 JUIN 2015 à la "Maison de l'Entreprise" (C.G.E.CI)

Davidoff
CIGARETTES



800F*
LE PAQUET

5 TIGES A
200F*

* Prix Conseillé

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ

ACTIVITE DE VENTE
ET ACHATS
RESERVES AUX MAJES

rapport annuel 2014





MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre MAGNE

Président du Conseil d'Administration



TOBAMARK

représentée par Abdoulaye KONE

COROLMA International

représentée par Hugues DEGOUY



TOBACCOR

représentée par Rémi SPRIET

I.T.W.A.

représentée par Jérôme BRUN



CAITA S.A.S France

représentée par Xavier DURROUX



MEMBRES DE LA DIRECTION



Rémi SPRIET
Directeur Général



Abdoulaye KONE
Directeur Général Adjoint /
Directeur Administratif et Financier

Jacques BOUENDE
Directeur Technique



Constance KALOU-BOKRA
Directeur des Ressources Humaines

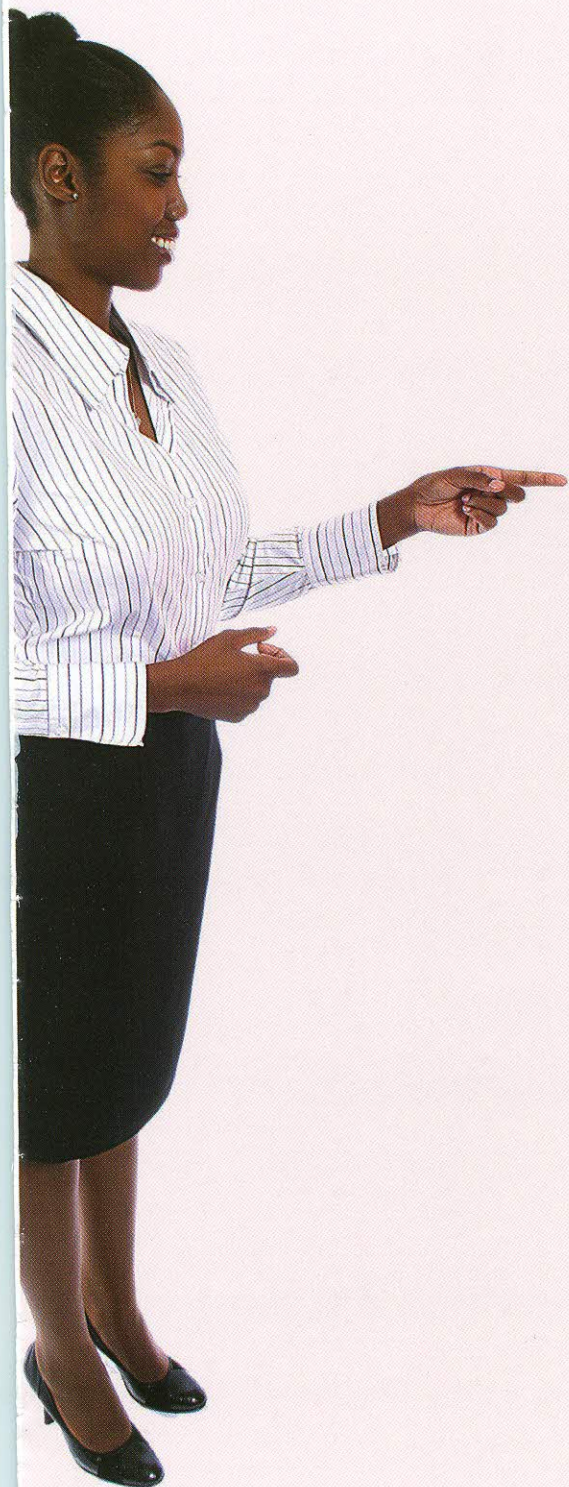




ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015.
5. Fin de mandat de deux (2) Administrateurs
Proposition de renouvellement.
6. Ratification de la modification du siège social.
7. Pouvoirs à conférer.





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Vous avez été convoqués par le Conseil d'Administration, à la présente Assemblée Générale, conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, afin de :

- vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2014 ;
- vous faire connaître les résultats obtenus ;
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- et vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Le présent rapport se décline en trois (3) principaux aspects retraçant notre activité au cours de l'exercice écoulé.

ASPECT

COMMERCIAL

ASPECT

RESSOURCES HUMAINES

ASPECT

FINANCIER

La consommation globale du marché ivoirien en 2014 est estimée en légère baisse (-0,5%) après de nombreuses années de progressions régulières.

Cette baisse a pour principale origine, la répression par les autorités ivoiriennes de la consommation dans les lieux publics à partir du second semestre et aussi un déstockage du réseau de distribution (qui avait anticipé fin 2013 l'augmentation des taxes de la Loi de Finances 2014).

La valeur du marché légal qui est de 155,2 Milliards de FCFA, est voisine de celle de l'année 2013.

La répartition des ventes par segment de prix a peu varié par rapport à l'exercice précédent.

Les ventes globales de la SITAB et de sa filiale SITAB Industries pour l'export, ont diminué de **1,6%**, passant **de 4 237 MU en 2013 à 4 168 MU** en 2014.

La diminution des volumes exports de **15,9 %** est principalement impactée par l'activité au Niger (**-20%**) où le prix de Fine a été relevé mi-2014 (**de 400 à 500 FCFA par paquet**), mais aussi avec des baisses de volumes au Togo (**-9%**) et Bénin (**-7%**).

Baisse des ventes globales

1,6%



Effectif au 31 déc. 2014

93 Personnes

Plan de formation 2014

29 millions

01 Accident de travail
en 2014

Taux d'absentéisme 2014

1,59%

en diminution de 3,08
points par rapport à 2013

L'année 2014 a été marquée par le transfert des activités industrielles de la SITAB à la FILTAB, par le biais de l'opération d'apport partiel d'activités, de sorte que désormais la SITAB SA s'occupe des activités Sales and Marketing et SITAB Industries (ex – FILTAB) pour les activités Manufacturing.

Cette opération a eu pour conséquence l'affectation du personnel dans chacune des 02 structures à partir du 1er janvier 2014.

Par ailleurs, en novembre 2014, le siège de la société SITAB SA a déménagé de Marcory Zone 4 à Cocody derrière la Sodefor.

Au niveau de l'effectif, l'année 2014 a enregistré 03 embauches pour 06 départs, essentiellement des démissions. Les recrutements sont liés au remplacement de travailleurs partis de la Direction Commerciale et au renforcement de l'équipe ressources humaines.

L'effectif au 31 décembre 2014 est de 93 personnes.

L'année 2014 s'est caractérisée par le maintien d'un bon climat social grâce à un dialogue constructif, à la progression continue des rémunérations et une politique transparente et équitable.

Le plan de formation 2014 pour la SITAB SA s'est élevé à 29 millions et comprenait 20 actions de formations dont 02 formations en interne. 49 salariés ont bénéficié d'une formation en 2014 (soit 53% de l'effectif total).

En 2014, les efforts réalisés pour le suivi sanitaire des agents se sont poursuivis. L'accent a été mis sur la prévention de l'épidémie à virus Ebola (installation d'ebolavabo et distribution de gel hydro alcoolique à chaque travailleur).

La Direction a également poursuivi d'autres actions sociales en faveur du personnel, notamment, la distribution de kits scolaire aux enfants des travailleurs.

En 2014, on compte 01 accident de travail. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 1,59%, en diminution de 3,08 points par rapport à 2013 (comprenant en partie le Sales de Bouaké).



ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice 2014 de la nouvelle activité s'établit à 121,8 milliards FCFA, dont 31 milliards proviennent de la vente du stock de matières premières au moment de la cession d'activités. De plus, il faut noter qu'en raison de son nouvel objet social, le chiffre d'affaires de la société comprend en 2014 toutes les taxes sur le tabac y/c la TVA.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 9,9 milliards FCFA et comprennent tous les frais liés à la commercialisation et à la distribution, puisque tous les coûts de production rattachés à l'activité industrielle sont désormais à la charge de SITAB Industries.

Le résultat d'exploitation se chiffre à 6,6 milliards FCFA du fait principalement des coûts engendrés par la mise en place de l'opération d'apport partiel d'activités. Le résultat net de l'exercice s'établit cette

année à 6,5 milliards de FCFA en raison de la baisse de la marge d'exploitation du fait de la nouvelle activité désormais exclusivement commerciale et des coûts engendrés par la réorganisation.

Enfin, nous vous proposons :

1) D'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

	En FCFA
Résultat de l'exercice 2014	6 538 081 062
Report à nouveau (après affectation du résultat net 2013)	1 061 544 604
Disponible :	7 599 625 666
Affectation	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	6 598 462 500
Dividende brut par action	7 350
Dividende net par action	6 758
↳ Report à nouveau après affectation :	1 001 163 166





En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 7 350 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

2) De fixer le montant global des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2015 à la somme brute de 60 000 000 F CFA (cf. Article 431 du traité OHADA) ;

3) De renouveler le mandat d'Administrateur de la Société CAITA, pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4) De renouveler le mandat d'Administrateur de la Société TOBAMARK INTERNATIONAL, pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

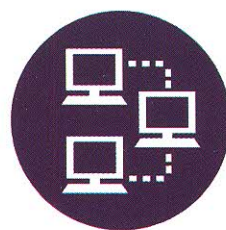
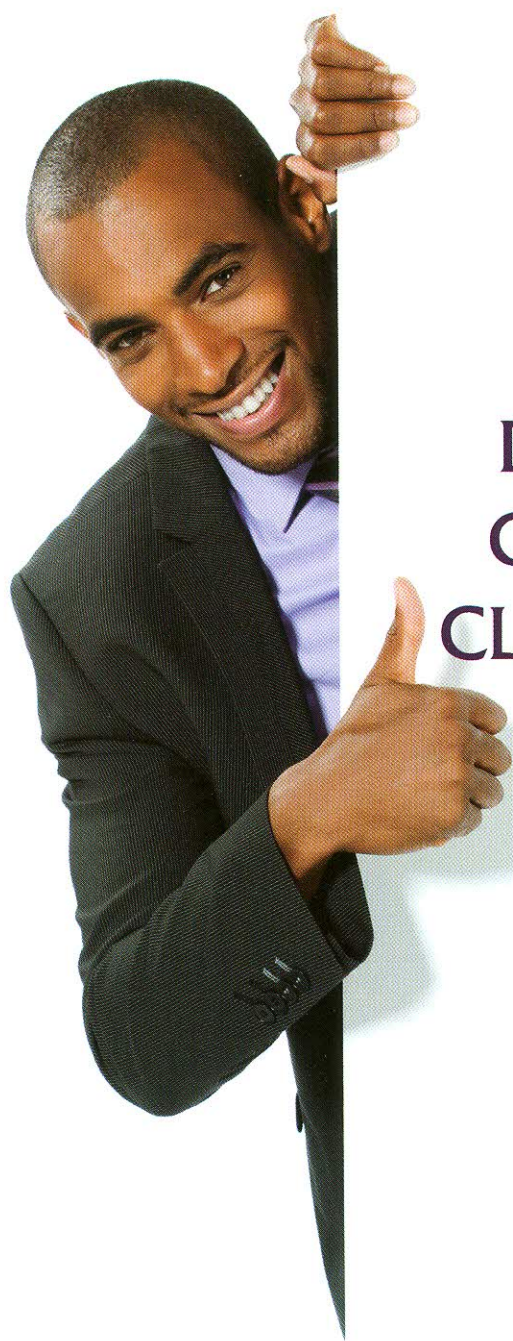
5) De ratifier le changement du siège social de la société, lequel est désormais situé à Abidjan, Cocody-Nord, Quartier Gendarmerie - TF 5937, suivant décision du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2014.

L'ensemble de ces propositions et documents font l'objet du texte des résolutions que nous soumettons à votre ratification (cf. résolutions ci jointes).

Le Conseil d'Administration remercie la Direction et l'ensemble du personnel pour le bon travail réalisé au cours de l'année.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014



3,214.38
3,451.58 +
2,094.23 =
102,845.69 *

1,586.91 +
625.95 +
3,763.45 +
2,871.65 +
2,323.28 +
3,563.71 +
1,119.72 +
2,115.99 -
2,187.61 +
4,052.07 +
3,252.69 +
1,288.04 +

291.11 +
81.45 +
8.96 +
85 +
51 +
6 +
+

46.44 +
316.93 +
318.62 +
886.82 +
264.46 +
=

your tax return

start to fill it in, look through your tax return
you need some separate supplementary pages (see page
please use the tax return guide, phone the number shown
Your personal details



En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de SITAB S.A tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014 faisant apparaître des capitaux propres s'élevant à quatorze milliards cinq cent trente-trois millions neuf cent vingt-sept mille deux cent soixante-trois (14 533 927 263) francs CFA, le compte de résultat faisant ressortir un résultat net (positif) de six milliards cinq cent trente-huit millions quatre-vingt-un mille soixante-deux (6 538 081 062) francs CFA, et le tableau financier des ressources et des emplois, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans l'état annexé ;

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

- les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire aux comptes. En procédant à cette évaluation des risques, ce dernier prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.





Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements

2.1 Vérifications des documents de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En application de la loi nous vous signalons les faits suivants:

- Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Président du Conseil d'Administration doit établir et soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, et donnant les autres informations requises par

l'article 831-3 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise et au mode de détermination des rémunérations et autres avantages accordés aux mandataires sociaux.

En notre qualité de commissaire aux comptes, il nous appartient d'émettre un rapport sur les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Nous vous informons que nous n'avons pas obtenu le rapport du Président du Conseil d'Administration de l'exercice 2014.

- Selon l'article 829-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE « le Conseil d'Administration des sociétés faisant appel public à l'épargne est obligatoirement doté d'un comité d'audit. Le comité d'audit est exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de Président Directeur Général ou Directeur Général adjoint au sein de la société. Le Conseil d'Administration s'assure de la compétence des administrateurs qu'il nomme membres du comité d'audit ».

Nous relevons qu'à ce jour, le comité d'audit prévu par les textes n'a pas encore été mis en place.



2.2 Vérifications des dispositions du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financier (CREPMF)

Nous avons également procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne, conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA. Suite à nos contrôles, nous avons relevé l'irrégularité ci-après :

- Conformément aux dispositions de l'instruction N° 31/2005 du CREPMF relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UMOA, nous avons procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne. Suite à nos contrôles, nous réitérons l'observation formulée dans nos rapports précédents sur le non-respect de l'obligation de notation. Pour rappel, conformément à l'adoption en 2009 de l'Instruction n°37 relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le Marché Financier Régional de l'UMOA, deux agences de notation, Bloomfield Investment Corporation (BIC) et Emerging Market Ratings - West African Rating Agency (EMR WARA), opératrices dans l'Union, ont été approuvées le 15 juin 2012 par le Conseil Régional. Initialement prévue pour fin décembre 2012, l'obligation faite aux sociétés cotées de se faire noter par une agence de notation agréée par le Conseil Régional a été prorogée au 31 décembre 2013. Nous notons, cependant, que votre société n'a pas fait l'objet de notation comme le prévoient les dispositions de l'instruction.

Cette situation de non-conformité au Règlement de la BRVM expose votre société à des sanctions en cas de contrôle des autorités compétentes.

Abidjan, le 22 mai 2015

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE CÔTE D'IVOIRE

Marc WABI

Expert-Comptable Diplômé
Commissaires aux comptes

ECR INTERNATIONAL

Charles AIE

Expert-Comptable Diplômé
Commissaires aux comptes





RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION
DES ARTICLES 432 ET 440 DE L'ACTE
UNIFORME DE L'OHADA SUR LES
SOCIETES COMMERCIALES ET LE G.I.E.

—

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014



AUDIT



En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées et les rémunérations exceptionnelles attribuées aux administrateurs.

I. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles 438 à 448 dudit acte et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs ou son Directeur Général, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 CONVENTIONS NOUVELLES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1.1 Convention conclue avec SITAB Industries

1.1.1.1 Contrat de location-gérance de fonds de commerce industriel

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBAMARK International et CORALMA International.

Nature et objet :

Par ce contrat signé le 30 décembre 2013, avec effet au 1er janvier 2014, la SITAB donne en location-gérance à la SITAB Industries qui l'exploite à ses risques et périls, son fonds de commerce industriel comprenant une partie des bâtiments abritant l'usine de fabrication et la totalité de la surface de l'usine, ainsi que des éléments incorporels (clientèle export, le personnel et son savoir-faire) et des éléments corporels (la totalité des machines de l'usine, le matériel roulant, etc.)

La signature de contrat de location-gérance de fonds de commerce a été autorisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 23 décembre 2013.

Il a cependant été résilié à l'amiable avec effet au 30 juin 2014, sur autorisation du Conseil d'Administration en date du 20 mars



2014, pour tenir compte de l'opération d'apport partiel d'actifs ci-après.

Modalités financières :

En rémunération de cette location-gérance, la redevance a été fixée entre les parties à 1.812.839.000 F CFA HT (dont matériel de l'usine à 1.212.839.000 F CFA HT et le fonds de commerce industriel à 600.000.000 F CFA HT).

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Aucune charge n'a été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dans le cadre de cette convention.

1.1.1.2 Contrat d'apport partiel d'actifs

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBAMARK International et CORALMA International.

Nature et objet :

La SITAB et la SITAB Industries ont conclu, suite à l'autorisation du Conseil d'Administration en date du 20 mars 2014, un contrat d'apport partiel d'actifs (A.P.A.) avec effet au 1er juillet 2014 par lequel :

- SITAB a transféré de façon définitive à la SITAB Industries la totalité des éléments préalablement objets de la location-gérance ;
- Réduit la surface objet de la location ;
- la SITAB s'est définitivement séparé de sa branche d'activités industrielles qui est désormais confiée à la SITAB Industries qui gère également les activités export, pour se concentrer uniquement sur les activités de vente domestique, c'est-à-dire sur le

territoire ivoirien.

Modalités financières :

Néant.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Aucune charge n'a été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dans le cadre de cette convention.

1.2 CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE EN COURS

1.2.1 Convention de débours avec Imperial Tobacco Limited France, succursale de Imperial Tobacco Limited

Administrateurs concernés : La société CORALMA International

Nature et objet :

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA France s'est engagée à mettre à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

Dans notre rapport spécial du 7 mars 2012, nous avons indiqué que cette convention avait été résiliée avec effet au 31 juillet 2011. Toutefois, des informations obtenues au cours de l'exercice, il ressort que cette résiliation n'a pas été actée.

Par ailleurs, le 23 avril 2012, les sociétés



CAITA, SITAB et Imperial Tobacco Limited (ITL) France, succursale française de la société ITL ont signé un avenant à la convention d'assistance technique aux termes duquel ITL France subroge CAITA dans ses droits et obligations qui résultaient de la convention d'assistance technique passée antérieurement entre CAITA et SITAB.

Cet avenant fait suite à des décisions de réorganisation interne ayant entraîné le transfert du personnel de CAITA délivrant l'assistance technique au sein de ITL France. Il est entré en vigueur de façon rétroactive le 1er octobre 2011 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Lors de sa réunion du 8 janvier 2013, le Conseil d'Administration de la SITAB a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Modalités financières :

Pour chaque catégorie de personnel de ITL France participant à l'accomplissement des prestations prévues, les parties conviendront d'un taux de facturation en fonction des dossiers traités et du temps passé par les différents intervenants, compte tenu du coût effectif du personnel concerné et de son expérience professionnelle.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Aucune charge n'a été enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dans le cadre de cette convention.

1.2.2 Convention de licence de fabrication et

de distribution de marques de cigarettes avec la société JSNM

Administrateurs concernés: Monsieur Hugues DEGOUY et la société CORALMA International

Nature, objet et modalités financières:

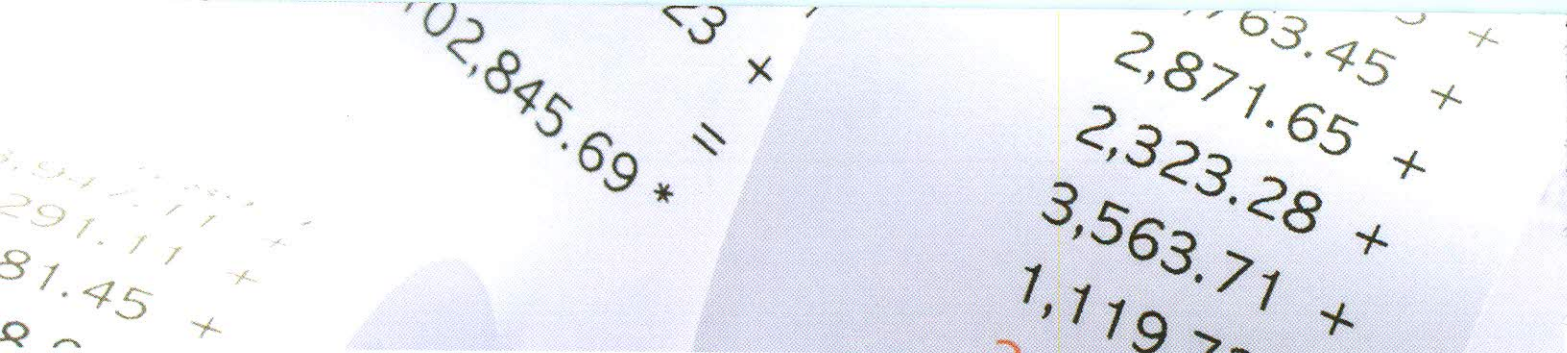
Le 1er décembre 1999, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de ventes des marques dont elle est propriétaire ou a la licence. En contrepartie, la SITAB versait à JSNM une redevance de 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation et de 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Par avenant du 19 avril 2002, le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée) a été ramené à 3%.

Ce contrat a été scindé en deux contrats :

- l'un pour les marques appartenant en propre à JSNM (le contrat de licence - EXCELLENCE) ;
- l'autre pour celles qui lui ont été concédées (Cf. contrats de licence du 11 mai 2006) sans modification du taux de redevance de marques (les contrats de sous-licence - WEST et FINE).

Au cours de l'exercice 2014, ces contrats de



licence et de sous-licence ont été amendés pour tenir compte des opérations de contrat de location-gérance et d'apport partiel d'actifs intervenus entre la SITAB et la SITAB Industries.

Ainsi, par ces avenants aux contrats de licence JSNM/SITAB (Excellence) et aux contrats de sous-licence JSNM/SITAB (West et Fine) :

- SITAB Industries est incluse dans les contrats de licence et de sous-licence en qualité de tiers-fabricant, et approvisionne exclusivement SITAB en cigarettes destinées au marché domestique de Côte d'Ivoire ;
- SITAB Industries approvisionne les marchés à l'export tels que repris dans les licences et sous-licences ;
- SITAB continuera de payer les redevances à JSNM aux taux agréés pour les ventes domestiques ;
- SITAB Industries payera les redevances à JSNM aux taux agréés pour les ventes à l'export ;
- Les taux de redevance sont cependant maintenus, à savoir : Fine – EXCELLENCE : 3% du prix de cession HT / WEST : 3% du prix de cession HT jusqu'à 100 MU/12 mois, puis 5,5% au-delà de 12 mois.

La signature de ces avenants a été autorisée par les Conseils d'Administration du 12 décembre 2013 et du 20 juin 2014.

Par ailleurs, un contrat du 28 juin 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisa-

tion de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB contre une redevance de 5,6% sur le chiffre d'affaires.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les redevances supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvent à FCFA 1, 291 milliard.

1.2.3 Convention conclue avec la société 3I

1.2.3.1 Convention de location d'un ensemble immobilier avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

La SITAB a conclu avec la société 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et un bâtiment de six bureaux. Le contrat porte sur une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Modalités financières :

Ce bail est conclu moyennant un loyer mensuel de FCFA 450 000.

Charges supportées par la SITAB au cours de l'exercice

Les charges locatives supportées par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 5,4 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.



1.2.3.2 Convention d'Assistance administrative et comptable avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Par une convention signée le 1er Janvier 1998 et amendée le 8 mars 2001, la SITAB s'est engagée à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable.

Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de 3I, une redevance mensuelle d'un montant fixe de FCFA 2 millions.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les rémunérations perçues par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 24 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1.2.3.3 Convention d'avance de trésorerie avec la société 3I

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser FCFA 500 millions.

Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider la société 3I à résoudre ses problèmes de financement.

Modalités financières :

Les sommes mises à disposition de 3I par la

SITAB seront productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1er janvier de l'année en cours. Les intérêts ainsi facturés chaque trimestre sont exigibles dans un délai de 30 jours.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucune avance n'a été accordée par la SITAB à la société 3I. Ainsi, aucune rémunération n'a été perçue.

1.2.4 Convention conclue avec la société SITAB Industries

1.2.4.1 Convention de location d'un ensemble immobilier avec la société SITAB Industries

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBAMARK International et CORALMA International.

Nature et objet :

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la SITAB Industries un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes.

Modalités financières :

Le loyer de ce bail est de FCFA 1 million hors taxes par mois, depuis la signature de l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Ce contrat a fait l'objet de deux (2) avenants signés au cours de l'exercice 2014 :

- l'avenant n°2, prenant effet au 1er janvier 2014, a étendu la surface objet de la location



à toute l'usine de Bouaké, suite à l'opération de location-gérance intervenue entre SITAB et SITAB Industries (Cf. point II-A ci-dessous) ; et a, par conséquent, modifié le loyer pour le porter à 70 millions de F CFA HT/mois. Cet avenant a pris fin le 30 juin 2014. Les revenus rattachés sont de 420 millions FCFA, soit 70 millions*6.

- l'avenant n°3 prenant effet le 1er juillet 2014 qui, suite à l'opération d'apport partiel d'actifs (Cf. point II-B ci-dessous) a réduit la surface objet de la location à la partie de l'usine de Bouaké faisant objet d'un bail emphytéotique et a, par conséquent, réduit le loyer pour le porter à 35 millions de F CFA HT/mois. Cet avenant a couvert la période de juillet à décembre 2014. Les revenus relatifs à cet avenant se chiffrent à 210 millions FCFA.

La signature de ces avenants au contrat de bail a été autorisée par les Conseils d'Administration du 12 décembre 2013 et du 20 juin 2014.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvent à FCFA 630 millions.

1.2.4.2 Convention d'assistance administrative et comptable avec la société SITAB Industries

Administrateurs concernés : Monsieur Pierre MAGNE et les sociétés TOBAMARK International et CORALMA International.

Nature et objet :

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la SITAB Industries une assistance administrative, financière et comptable.

Modalités financières :

En rémunération de ses prestations, la SITAB perçoit de SITAB Industries, une redevance mensuelle d'un montant fixe de FCFA 100 000.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice

Les revenus enregistrés par la SITAB dans le cadre de cette convention s'élèvent à FCFA 1,2 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1.2.5 Convention d'Assistance administrative avec la société CAITA-CI

Administrateurs concernés : Messieurs Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale.

Modalités financières :

La SITAB perçoit de la société CAITA-CI, une rémunération trimestrielle de FCFA 1,5 million hors taxes.

Produits perçus par la SITAB au cours de l'exercice :

Aucun revenu n'a été enregistré par la SITAB dans le cadre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2 REMUNERATION EXCEPTIONNELLE DES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

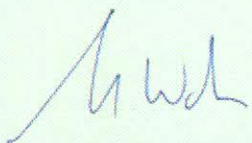
Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons des rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration pour les missions et mandats qui leur sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Fait à Abidjan, le 22 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire



Marc WABI

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

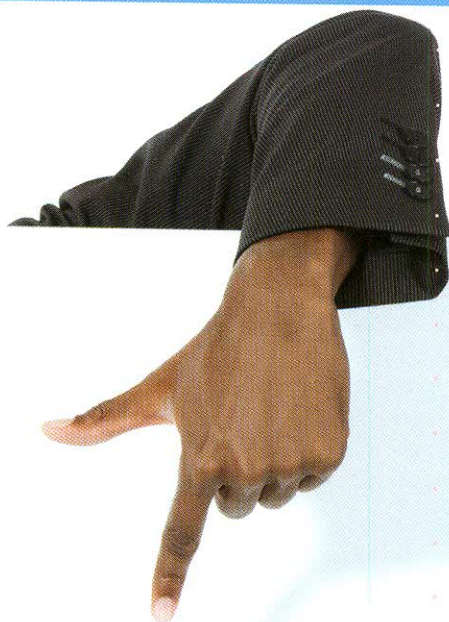
ECR International



Charles AIE

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes.





RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE





PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2014 s'élève à 6 538 081 062 FCFA et le report à nouveau antérieur à 1 061 544 604 FCFA, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de 6 598 462 500 F CFA ; le compte « Report à nouveau » s'élevant,

après affectation du résultat de l'exercice 2014, à la somme de 1 001 163 166 F CFA.

	FCFA
Résultat de l'exercice 2014	6 538 081 062
Report à nouveau	1 061 544 604
(après affectation du résultat net 2013)	
Disponible :	7 599 625 666
Affectation	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	6 598 462 500
Dividende brut par action	7 350
Dividende net par action	6 758
Report à nouveau après affectation :	1 001 163 166

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 7 350 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 à la somme brute de 60 000 000 FCFA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :



CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société CAITA, pour une durée de (6) six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société CAITA continuera d'être représentée par Monsieur Xavier DURROUX.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société TOBAMARK INTERNATIONAL, pour une durée de (6) six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société TOBAMARK INTERNATIONAL continuera d'être représentée par Monsieur Abdoulaye KONE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

SEPTIEME RESOLUTION :

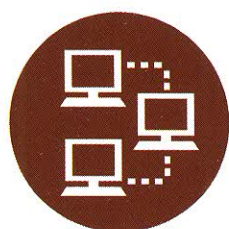
L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2014, qui a transféré le siège social de Abidjan-Marcory, Zone 4C, Rue Thomas EDISON, Immeuble EDISON, 2e étage, 01 B.P. 724 Abidjan 01, à Abidjan, Cocody-Nord, Quartier Gendarmerie, TF 5937, avec effet à compter de la date de publication dans un journal d'annonces légales de ladite modification.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

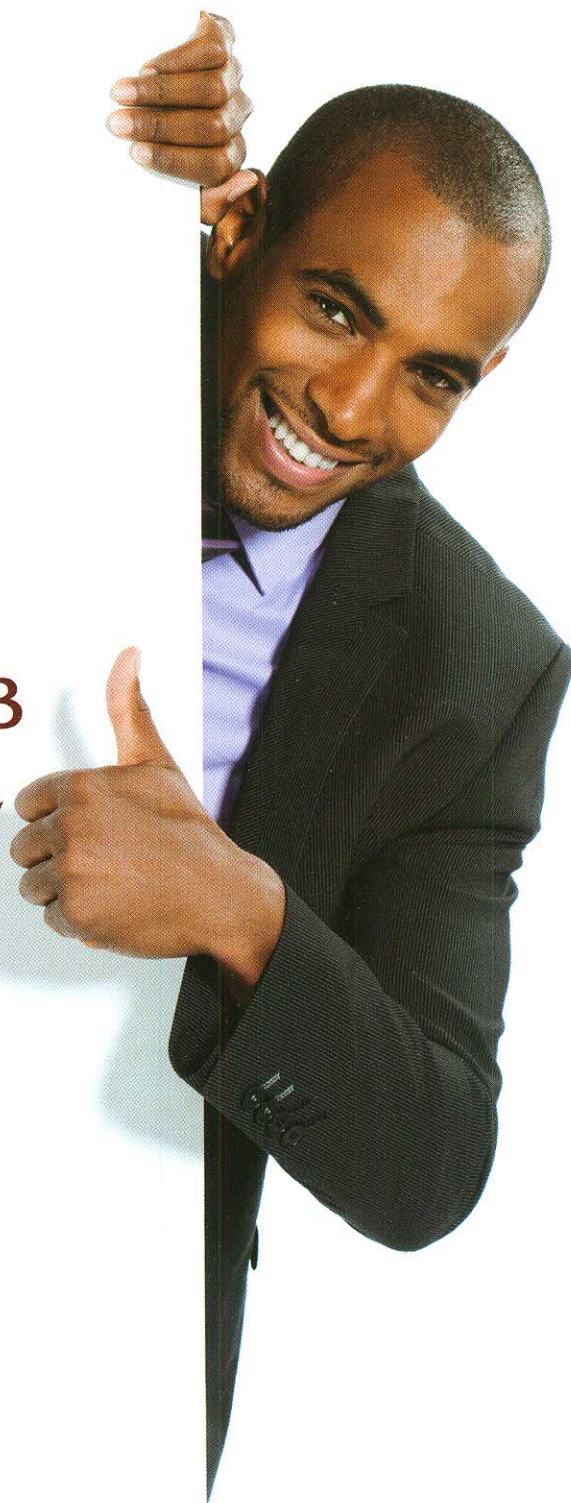
HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :



ÉTATS FINANCIERS SITAB AU 31 DECEMBRE 2014





BILAN

En FCFA

ACTIF	2014	2013
Charges immobilisées	0	0
Immobilisations incorporelles	137 761 954	178 272 550
Immobilisations corporelles brutes	4 409 640 373	
Immobilisations financières	8 308 913 736	1 203 179 898
Amortissements et provisions	-3 849 542 248	-13 597 641 849
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 006 773 815	9 426 398 865
Stocks		
Fournisseurs, avances versées	0	0
Clients	35 663 815 068	5 301 872 417
Autres créances	863 641 816	456 206 774
TOTAL ACTIF CIRCULANT	43 363 614 152	34 184 238 183
TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF	7 998 775 158	8 861 401 167
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	60 369 163 125	52 472 038 215

PASSIF	2014	2013
Capital	4 488 750 000	4 488 750 000
Primes et réserves	2 445 551 597	2 445 551 597
Report à nouveau	1 061 544 604	1 082 562 803
Résultat net de l'exercice	6 538 081 062	7 834 294 301
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 533 927 263	15 851 158 701
Emprunts et dettes financières diverses	17 932 698	17 932 698
Provisions financières pour risques et charges	707 652 566	1 483 855 389
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	725 585 264	1 501 788 087
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	35 222 631	43 918 066
Clients, avances reçues	0	0
Fournisseurs d'exploitation	42 076 350 154	29 060 842 000
Dettes fiscales	1 775 140 263	5 011 252 832
Dettes sociales	473 677 074	766 616 847
Autres dettes	749 260 476	236 461 682
TOTAL PASSIF CIRCULANT	45 109 650 598	35 119 091 427
TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF	0	0

COMPTES DE RESULTATS

En FCFA

	2014	2013
Ventes de marchandises	87 930 169 295	294 486 542
Production vendue	0	88 518 999 456
Travaux, services vendus	31 786 302 853	1 096 199 600
Produits accessoires	2 112 481 064	240 303 994
CHIFFRE D'AFFAIRES	121 828 953 212	90 149 989 592
Production stockée	0	-1 825 404 504
Autres produits	1 177 888 648	477 667 451
TOTAL PRODUITS	123 006 841 860	88 802 252 539
Achats et frais sur achats	68 431 068 225	70 056 106 294
Variation de stock	31 518 611 028	-4 732 839 150
Transports	260 418 378	1 939 858 449
Services extérieurs	4 222 361 851	6 939 267 772
Impôts et taxes	10 236 339 978	688 519 204
Charges et pertes diverses	180 325 602	139 803 595
TOTAL CHARGES	114 849 125 062	75 030 716 164
VALEUR AJOUTEE	8 157 716 798	13 771 536 375
Frais de personnel	1 552 315 122	3 715 723 614
Transfert de charges	-33 485 569	-10 558 357
Dotations aux amortissements	808 180 980	1 302 491 069
Dotations aux provisions	117 265 806	276 665 602
Reprise de provisions	-893 468 629	-107 409 515
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 606 909 088	8 594 623 962
Produits financiers	1 458 570 232	1 433 253 574
Charges financières	35 010 004	34 395 332
RESULTAT FINANCIER	1 423 560 228	1 398 858 242
Produits H.A.O.	7 112 107 020	222 369 424
Charges H.A.O.	7 102 595 334	105 599 130
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 511 686	116 770 294
IMPOT SOCIETE	1 501 899 940	2 275 958 197
RESULTAT NET	6 538 081 062	7 834 294 301

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

1re PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes
+ Produits encaissables restantes } à l'exclusion des cessions
d'actif immobilisé

En FCFA

(SA) Frais financiers	34 570 077	(TT) E.B.E.	6 605 401 676
(SC) Pertes de change	439 927	(TT) Transferts de charges d'exploitation	33 485 569
(SL) Charges H.A.O.	0	(UA) Revenus financiers	1 458 569 214
(SQ) Participations	0	(UE) Transferts de charges financières	1 018
(SR) Impôt sur le résultat	1 501 899 940	(UC) Gains de change	0
		(UL) Produits H.A.O.	0
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	0
Total (I)	1 536 909 944	Total (II)	8 097 457 477

CAFG : Total (II) - Total (I) = 6 560 547 533 (N-1) : 9 189 271 163

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 6 560 547 533 - 7 855 312 500 = -1 294 764 967 (N-1) : 1 558 396 163

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		241 831 758	ou
(BD) Matières premières			ou
(BE) En-cours			ou
(BF) Produits fabriqués		4 899 273 898	ou
(A) Variation globale nette des stocks		0	ou -21 590 001 724

Variation des créances : N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées			ou
(BI) Clients		30 361 942 651	ou
(BJ) Autres créances		407 435 042	ou
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)			ou
(B) Variation globale nette des créances		30 769 377 693	ou 0

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)		Emplois diminution (-)	Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues			ou
(DJ) Fournisseurs d'exploitation			ou
(DK) Dettes fiscales		-3 236 112 569	ou
(DL) Dettes sociales		-292 939 773	ou
(DM) Autres dettes			ou
(DN) Risques provisionnés			ou
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)		0	ou
(C) Variation globale nette des dettes circulantes			ou 9 999 254 606

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C) 0 ou -819 878 637

■ EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2014	2013
Excédent brut d'exploitation	6 605 401 676	10 055 812 761
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	819 878 637	3 502 423 465
- Production immobilisée		
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	7 425 280 313	13 558 236 226

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

2e PARTIE : TABLEAU

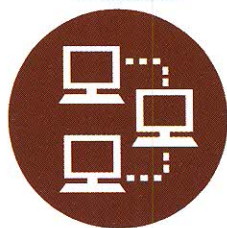
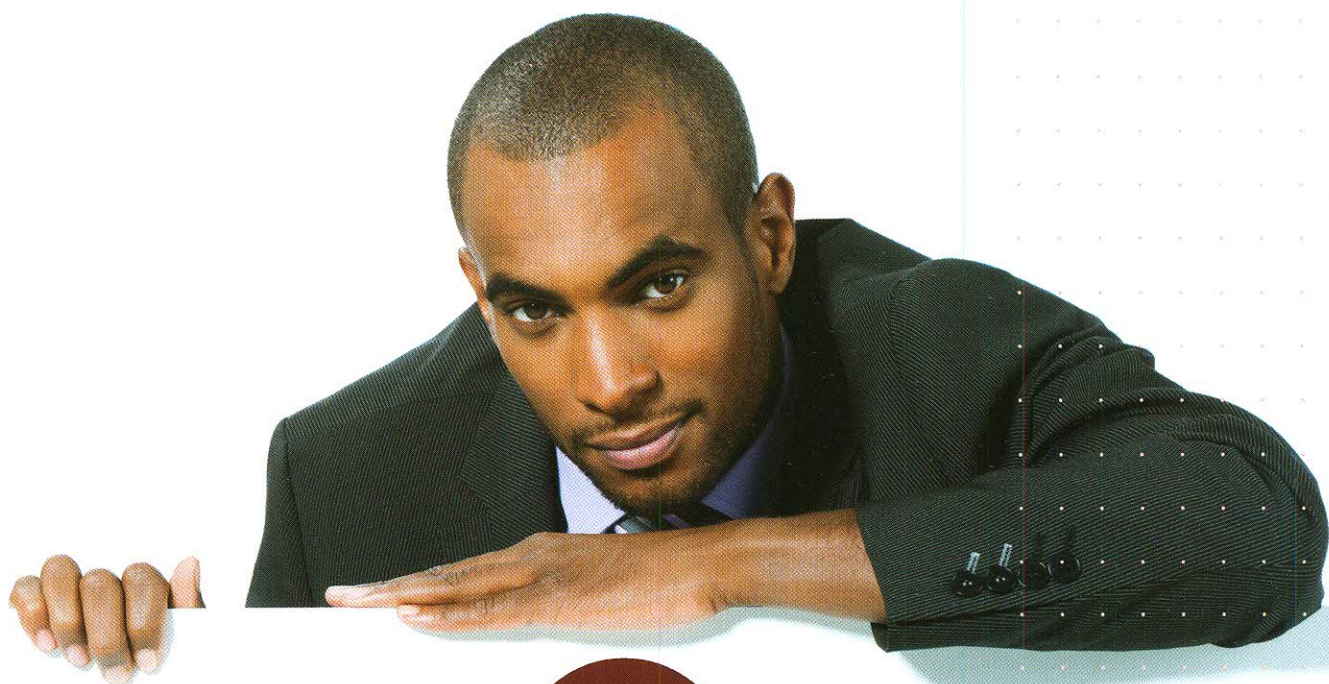
En FCFA

Réf.		Exercice 2014		Exercice 2013
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) Croissance interne	0 0	0 0	0 0
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	3 234 937	0	-40 049 201
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles Croissance externe	382 182 489	7 112 107 020	-196 570 717
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	7 115 933 838	10 200 000	-7 140 230
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	7 501 351 264	7 122 307 020	-243 760 148
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	0	819 878 637	3 502 423 465
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	7 501 351 264	7 942 185 657	3 258 663 317
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)	8 695 435	0	-3 808 754 895
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	0		0
		7 510 046 699	7 942 185 657	-550 091 578
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	0	432 138 958	-550 091 578

Réf.		Exercice 2014		Exercice 2013
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	7 855 312 500	6 560 547 533	1 558 396 163
FM	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
FQ	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS Emprunts (2)	0	0	0
FR	Autres dettes financières (2) (2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois	0 0	0 0	0 0
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	1 294 764 967	0	1 558 396 163
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	862 626 009	0	1 008 304 585
FU	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	7 998 775 158		8 861 401 167
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	8 861 401 167		7 853 096 582
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi : - si Ressources)	-862 626 009	0	1 008 304 585
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé	0	0	0

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		1 673 809 211	ou 0
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)		0	ou 811 183 202
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		0	ou 862 626 009
TOTAL		1 673 809 211	= 1 673 809 211



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014



(en milliers de francs CFA)

ACTIF	note	2 014		2 013	
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE					
Charges immobilisées				0	0
Immobilisations incorporelles					
- Ecart d'acquisition					
- Autres immobilisations incorporelles	1	200 996	157 188	43 808	51 962
Immobilisations corporelles	2	16 690 421	8 345 908	8 344 513	8 835 483
Avances et acomptes versés sur immobilisations				0	0
Immobilisations financières :					
- Impôts différés	3			0	0
- Titres mis en équivalence				0	0
- Titres non consolidés	4	161 720	161 720	0	0
- Créances rattachées à des participations				0	0
- Autres immobilisations financières	5	360 481		360 481	354 602
Total I		17 413 618	8 664 816	8 748 802	9 242 047
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	6	36 989 292	808 891	36 180 401	30 606 722
Créances					
- Clients		10 485 890	963 687	9 522 203	6 714 281
- Autres créances		4 740 864		4 740 864	581 687
Total II		52 216 046	1 772 578	50 443 468	37 902 690
TRESORERIE ACTIF					
Titres de placement		80 687		80 687	80 687
Disponibilités		9 831 713		9 831 713	8 982 678
Total III		9 912 400	0	9 912 400	9 063 365
Total ACTIF		79 542 064	10 437 394	69 104 670	56 208 102

(en milliers de francs CFA)

PASSIF	<i>note</i>	2 014	2 013
CAPITAUX PROPRES			
Capital		4 488 750	4 488 750
Primes et réserves consolidées		5 736 800	5 861 485
Ecart de conversion			
Résultat part du groupe		4 063 427	7 978 638
Part de l'entreprise consolidante	7	14 288 977	18 328 873
Intérêts minoritaires dans les réserves		1 048 725	789 870
Intérêts minoritaires dans le résultat		178 030	629 884
Part des minoritaires	8	1 226 755	1 419 754
Capitaux propres de l'ensemble consolidé TOTAL (A)		15 515 732	19 748 627
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILES			
Impôts différés	3	90 001	172 511
Emprunts et dettes financières	9	19 333	19 333
Provisions financières pour risques et charges	10	1 840 838	1 757 731
TOTAL (B)		1 950 172	1 949 575
TOTAL CAPITAUX STABLES (I = A+B)		17 465 904	21 698 202
PASSIF CIRCULANT			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	44 861 119	27 460 805
Autres dettes	9	6 777 647	7 049 095
TOTAL (II)		51 638 766	34 509 900
TRESORERIE PASSIF	TOTAL (III)	0	0
TOTAL PASSIF		69 104 670	56 208 102

(en milliers de francs CFA)

COMPTES DE RESULTATS	note	Exercice	
		2 014	2 013
Chiffre d'affaires	12	101 580 346	96 479 539
Production stockée		5 400 889	(1 690 927)
Production immobilisée			
Autres produits d'exploitation		1 341 538	505 309
Production de l'exercice (I)		108 322 773	95 293 921
Achats consommés		(80 135 772)	(66 597 223)
Services extérieurs et autres consommations		(8 926 313)	(7 510 818)
Autres achats et charges externes		(5 979 738)	(3 219 181)
Consommation de l'exercice (II)		(95 041 823)	(77 327 222)
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		13 280 950	17 966 699
Charges de personnel		(5 163 459)	(4 713 893)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		8 117 491	13 252 806
Dotations aux amortissements et provisions		(2 636 265)	(1 779 325)
Reprises de provisions		1 069 146	109 120
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 550 372	11 582 601
Produits financiers		147 064	186 098
Charges financières		(40 188)	(39 191)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		6 657 248	11 729 508
Résultat H.A.O.	13	27 512	116 770
RESULTAT AVANT IMPOTS		6 684 760	11 846 278
Impôts exigibles sur résultats	14	(2 443 303)	(3 237 756)
Impôts différés	14		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		4 241 457	8 608 522
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Amortissements / reprises des écarts d'acquisition			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 241 457	8 608 522
Part des minoritaires		178 030	629 884
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		4 063 427	7 978 638

TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS CONSOLIDE (TAFIRE)

	2 014	
	Emplois	Ressources
A - EMPLOIS A FINANCER		
I - INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS		
Incidence Apport / Fusion	0	0
Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	15 181	0
Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	8 058 539	7 114 691
Acquisitions/Cessions de titres consolidés	0	0
Acquisitions/Cessions d'autres immobilisations financières	16 079	10 200
TOTAL I	964 908	
II - VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION		
Variation des stocks et en-cours	5 573 679	
Variation des créances et dettes	(10 080 909)	
TOTAL II	(4 507 230)	
EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER TOTAL I + II	(3 542 322)	
III - EMPLOIS/RESSOURCES H. A. O		
IV - EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS		
Remboursements des dettes financières		
EMPLOIS TOTAUX A FINANCER TOTAL A = I à IV	(3 542 322)	

TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS CONSOLIDE (TAFIRE)

	2 014	
	Emplois	Ressources
B - RESSOURCES DE FINANCEMENT		
V- FINANCEMENT INTERNE		
E.B.E.		8 117 491
Résultat financier (hors provisions)		106 876
Résultat H.A.O. (hors provisions et résultat de cession)		
Impôts	2 443 303	
Capacité d'autofinancement		5 781 064
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	7 855 312	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	619 039	
TOTAL V	2 693 287	
VI- FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES		
Augmentation/Réduction des capitaux propres	7 099 854	
VII- FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS		
Nouveaux emprunts		
Autres dettes financières		
TOTAL VII		0
RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT TOTAL B = V à VII	2 693 287	
C - EXCEDENT/INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT = B - A	(849 035)	
Incidence des variations de change sur la trésorerie		
VIII - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	849 035	
Trésorerie à l'ouverture	9 063 365	
Trésorerie à la clôture	9 912 400	

LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

<i>Société</i>	<i>Lieu du siège</i>		<i>% de contrôle</i>	<i>% d' intérêt</i>
----------------	----------------------	--	--------------------------	-------------------------

I - PAR INTEGRATION GLOBALE

SITAB	Abidjan	COTE D'IVOIRE	Mère	
SITAB Industrie	Bouaké	COTE D'IVOIRE	95,91	95,91
3 I	Abidjan	COTE D'IVOIRE	69,72	69,72

II - PAR MISE EN EQUIVALENCE

Néant				
-------	--	--	--	--

PS
&

PARKER & SIMPSON

FAITES UNE FORTE IMPRESSION



ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ

ACTIVITE DE VENTE
ET ACHATS
RESERVES AUX MAJEURS

LA PREMIÈRE DU MARCHÉ

FINE DUO



PRESSE LE FILTRE, CASSE LA BILLE,
CHANGE DE GOÛT

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTE

ACTIVITE DE VENTE
ET ACHATS
RESERVES AUX MAJEURS